



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	12
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Etienne LANSADE

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

### Délibération n° 2016/03/02-09

**OBJET : Avenant n° 1 au marché n° AO 13 021 lot 1 : Étude de conteneurisation, fourniture et/ou location, mise en place, entretien, maintenance, identification et lavage des contenants Modification des tarifs de location et maintenance des bacs de location neufs**

L'an deux mille seize, le deux mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 24 février 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

### Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Patrice AMADO
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Marc Etienne LANSADE	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Bernard JOBERT	Renée FALCO	Pierre-Yves TIERCE
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	

### Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO  
Roland BRUNO donne procuration à Vincent MORISSE  
Jean PLENAT donne procuration à Florence LANLIARD  
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI  
Audrey TROIN donne procuration à Éric MASSON  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Céline GARNIER  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI  
Nathalie DANTAS donne procuration à Patrice AMADO  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**Délibération n° 2016/03/02-09**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché n° AO 13 021 lot 1 : Étude de conteneurisation, fourniture et/ou location, mise en place, entretien, maintenance, identification et lavage des contenants  
Modification des tarifs de location et maintenance des bacs de location neufs**

**Le rapporteur expose :**

**Dans le cadre d'un marché passé en 2013, Plastic Omnium réalise les prestations de location et maintenance d'un parc de bacs existants, les nouvelles dotations, ainsi que le remplacement de bacs non réparables par des bacs neufs.**

**Considérant le déploiement important du dispositif de pré-collecte et les évolutions à venir quant à une plus grande captation des flux des emballages recyclables, il a été décidé, en accord avec le prestataire, de revoir les tarifs à la baisse des prestations sur bacs neufs.**

**L'objet de cette délibération est donc de valider le nouveau tarif qui engendre une moins-value de 3,91 % sur le montant global du marché sur sa durée initiale, par la conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° AO 13 021, lot 1.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, articles 33, 57 à 59 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° B 2013/12-7-88 du Bureau communautaire du 28 novembre 2013 portant attribution du marché n° AO 13 021, étude de conteneurisation et pré-collecte des déchets non dangereux, dont le lot 1.

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de doter les riverains et/ou groupement de riverains de bacs servant à la collecte des déchets résiduels et valorisables.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de revoir le prix unitaire à la baisse afin de le mettre en adéquation avec les quantités mises en place.

**CONSIDÉRANT** l'accord trouvé entre la Communauté de communes et le titulaire du marché.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 février 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### **Article 2 :**

**D'APPLIQUER** les nouveaux tarifs présentés dans l'avenant n° 1 au marché n° AO 13 021 lot 1.

### **Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :** à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160302-20160000024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Publication : 09/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation